

Bastia, l'11 di marzu di u 2020

COMMUNICATU DI STAMPA DI U CUNSIGLIU ESECUTIVU DI CORSICA

Rencontre entre le Conseil exécutif de Corse et le Professeur Jérôme Salomon, Directeur Général de la Santé

Plan en 10 mesures spécifiques proposé par le Conseil exécutif de Corse et ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour lutter efficacement contre le Coronavirus

La Corse, comme l'ensemble de l'Europe et plus d'une centaine de pays dans le monde, doit faire face à l'épidémie de Coronavirus.

Depuis le début de la crise, tous les acteurs publics et privés, dans le domaine de la santé comme dans les autres, ont fait preuve dans l'île d'une grande solidarité et d'une implication totale. De la même façon, les Corses ont collectivement réagi avec lucidité, civisme et sang-froid, comme toujours lorsque, dans notre histoire, nous sommes confrontés à une épreuve.

Nous devons bien évidemment maintenir ce cap, sans céder à l'affolement.

Pour ce faire, il appartient aux pouvoirs publics de prendre les décisions adaptées et proportionnées à la réalité de la situation en Corse et à son évolution prévisible ou possible.

Dans cette perspective, j'ai, dès le lundi 9 mars, saisi le Premier Ministre Edouard Philippe d'un courrier sollicitant la validation par le Gouvernement d'un plan de 10 mesures exceptionnelles et renforcées.

Ces mesures visent à prendre en compte la situation spécifique objective dans laquelle se trouve la Corse par rapport à une région continentale, dans son rapport à l'épidémie de Coronavirus (insularité ; proximité avec l'Italie ; points d'entrée sur le territoire limités aux ports et aéroports ; système de santé public et privé aux moyens structurellement contraints ; circulation interne importante, avec par exemple les déplacements vers les villages le week-end ; 75.000 personnes âgées, considérées comme un public vulnérable pour le Covid-19, vivant sur le territoire).

La conviction que cette situation spécifique appelle des mesures spécifiques est partagée par l'ensemble des élus et responsables politiques de l'île.

Or, la situation sanitaire évolue d'heure en heure vers une augmentation des cas et des décès, tandis que les moyens de prévention et d'action restent globalement insuffisants, y compris dans les secteurs public et privé de la santé, et pour les personnels qui y travaillent.

Il y a donc urgence absolue à obtenir la validation de ce principe de spécificité, et la mise en œuvre des mesures le matérialisant, avec deux objectifs principaux :

- Limiter au maximum la circulation du virus dans l'île ;
- Gagner le temps nécessaire à la montée en puissance des moyens de lutte mis en œuvre par les acteurs publics et privés dans la détection et la lutte contre le virus : il en va de l'efficacité de la réponse sanitaire, mais aussi de la nécessaire protection des personnels soignants du secteur public et du secteur privé (question de l'équipement en masques par exemple) ainsi que des personnes exposées à des contacts importants avec le public.

Les mesures de lutte contre le virus sont au demeurant susceptibles d'évoluer, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, au plan insulaire, comme français, européen, et international.

En réponse à la lettre que je lui ai adressée le 8 mars dernier, le Premier Ministre a proposé que soit tenue, pour aborder ces différents points, une visio-conférence avec M. le Professeur Jérôme Salomon, Directeur Général de la Santé.

Bianca Fazi, Conseillère exécutive en charge du social et de la santé, et moi-même, aurons donc cet échange au plus vite, en demandant que le rendez-vous soit fixé dans les délais les plus rapprochés.

J'ai également demandé que cette réunion entre M. Salomon et le Conseil exécutif de Corse, qui relève des prérogatives de celui-ci, soit poursuivie par un échange avec le Président de l'Assemblée de Corse, les Présidents de groupes, les députés et sénateurs, le Président du CESEC, les vice-présidents de l'Assemblea di a Ghjuventù, et les maires d'Aiacciu et de Bastia.

Ceci aux fins que chacun des participants puisse avoir tous les éléments d'information sur la position du Gouvernement, exprimer son point de vue et agir au mieux dans le cadre de ses compétences et prérogatives propres.

L'objectif de cette consultation élargie est également d'entendre les arguments du Directeur Général de la Santé sur les deux points qui font actuellement l'objet d'arguments scientifiques et de choix différents :

- L'extension à toute la Corse des mesures prises pour l'instant pour la seule ville d'Aiacciu et ses alentours ;
- Les mesures les plus appropriées à prendre avec l'Italie, eu égard à la nature des flux entre la Corse et ce pays.

Chacun sera alors à même, à Paris comme en Corse, au terme de ces échanges, de décider en responsabilité des meilleurs choix à opérer.

Le Conseil exécutif de Corse est, comme depuis le début de la crise, totalement mobilisé pour assumer les responsabilités qui sont les siennes : définir, obtenir, et mettre en œuvre, dans la concertation et la coopération avec toutes les instances concernées, les mesures et les moyens qui protègent au mieux la Corse et les Corses.